

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

# Plan Local d'Urbanisme

**CANNES -  
ECLUSE**

<b>ELABORATION</b>	<b>1 ère REVISION</b>
prescrite le : 27 janvier 2005	prescrite le : 10 décembre 2015
arrêtée le : 3 juillet 2007	arrêtée le : 12 juillet 2017
approuvée le : 22 janvier 2008	approuvée le : 12 juin 2018
modifiée le : 22 juin 2016	modifiée les :
arrêtée le :	révision simplifiée le :
approuvée le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1  
**ANNEXE  
SANITAIRE  
EAU POTABLE  
NOTICE**

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel en pass.s.né Mordehat 77290 EQUELLES  
Tel.: 01.60.70.25.08, Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :  
12 juin 2018

# COMMUNE DE CANNES ECLUSE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### ANNEXE SANITAIRE "ALIMENTATION EN EAU POTABLE"

#### I - DONNEES GENERALES

##### A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Montereau.  
Mode d'exploitation : Affermage à la SAUR.

##### B - Population :

population actuelle : 2 600 habitants  
population future : 3 000 habitants en 2030.  
Besoins en jour de pointe : 800 m3/jour.

Population légale 2014 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2017.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
2 534	51	2 585

#### II - ETAT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

##### A - Ressources :

La compétence eau a été transférée à la CC2F. La SAUR a en charge (affermage), l'exploitation du réseau d'adduction d'eau potable

Le territoire de la CC2F compte 5 captages qui produisent en moyenne 17 300m3 jour. La production effective de 2013 portait le volume exploité à 5 437m3 par jour en moyenne, soit une réserve de capacité large. (source : PLD CC2F)

La commune de Cannes-Ecluse est équipée du captage des « Gravelottes » pouvant produire 1200 m3/jour. Il s'agit de deux forages en eau souterraine. Ce captage fait l'objet d'une DUP définie par l'arrêté préfectoral 12 décembre 1983.

Nom de l'ouvrage	Code SISEAU
Forage CANNES ECLUSE 2 (Gravelottes 2)	077001161
Forage CANNES-ECLUSE 1 (Gravellettes 1)	077001160

##### B - Stockage :

Le stockage de l'eau est effectué dans différents ouvrages implantés à Varennes, de 500 m3, et plusieurs autres dans la commune d'Esmans :

- un château d'eau de 150 m3, à proximité de la source,
- un réservoir au sol de 1 000 m3, implanté au sud-est du village.

##### C - Réseau :

Le village de Cannes-Écluse est desservi par un réseau de canalisations allant du diamètre ø 60 mm à ø 150 mm.

Le point d'eau situé au cœur du village d'Esmans est relié au château d'eau de 1 000 m3 par une canalisation de ø 250 mm. À partir des deux châteaux d'Esmans partent des canalisations en direction de Cannes-Écluse, Varennes-sur-Seine (ø 175 mm à ø 100 mm), Noisy-Rudignon et Montmachoux, par l'intermédiaire du réseau du Terte Doux.

#### III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL

Les ouvrages de distribution existants satisfont très largement, en qualité comme en quantité, les besoins actuels de la commune, ainsi que les besoins futurs tels qu'envisagés par le PLU.

Source : <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/152942/2015>

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Evolution temporelle
D101 .0	Nombre habitants desservis	16 929 hab	sans anomalie apparente	Population totale, calculée à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes	<a href="http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/152942/2015/indicateurs/D101.0?width=740&amp;height=580&amp;iframe=true&amp;bare=true">http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/152942/2015/indicateurs/D101.0?width=740&amp;height=580&amp;iframe=true&amp;bare=true</a>

D102 .0	Prix du service au m <sup>3</sup>	1,65 €/m <sup>3</sup>	sans anomalie apparente	Indicateur fourni non détaillé. Saisir les composantes du tarif ci-dessous et cocher la case 'Calcul auto'	<a href="http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/152942/2015/indicateurs/D102.0?width=740&amp;height=580&amp;iframe=true&amp;bare=true">http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/152942/2015/indicateurs/D102.0?width=740&amp;height=580&amp;iframe=true&amp;bare=true</a>
------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Qualité de l'eau (source : [http://www.sante-ildefrance.fr/eau/dep77/q77\\_11/061\\_2011.htm](http://www.sante-ildefrance.fr/eau/dep77/q77_11/061_2011.htm))

Unité de distribution : CANNES ECLUSE. Communes concernées : Montmachoux, Noisy-Rudignon, Canne-Ecluses, Esmans, Varennes-sur-Seine (en partie).

Gestionnaire : SAUR Nemours. Origine de l'eau : Eau souterraine provenant d'un puits situé à Esmans captant la nappe de la craie sénonienne.

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 7 échantillons prélevés en production et des 15 échantillons prélevés en distribution.

- Bactériologie : Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Eau d'excellente qualité bactériologique : Tous les prélèvements sont conformes.

- Nitrates : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre. Eau conforme à la limite de qualité, présentant une teneur en nitrates moyenne

Moyenne : 34,8 mg/l  
Maximum : 39 mg/l

- Dureté : Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire. Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.

Moyenne : 31 °F  
Maximum : 33 °F

- Fluor : Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre. Eau conforme à la limite de qualité, très peu fluorée (valeur de 2011).

Aucune valeur n'a été supérieure à 0,1 mg/L Moyenne inférieure au seuil de détection.

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés, ...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

- Pesticides : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des trois classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

Eau non conforme à la limite de qualité

Classe NC1  
Maximum : 0,17 µg/l (Déséthylatrazine)  
Nombre de prélèvements : 4

(Classe NC1 = Des dépassements récurrents de la limite de qualité ont été observés)

- Conclusion : L'eau distribuée en 2011 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques à l'exception des pesticides, pour lesquels les dépassements observés ne nécessitent pas de restriction de consommation de l'eau.

→ Voir aussi l'analyse de l'année 2012 en page suivante.

#### IV - DISPOSITIONS ENVISAGEES

Le Plan Départemental de l'Eau Seine et Marne 2012-2016 prévoit afin de renforcer et sécuriser l'approvisionnement en eau potable :

- Une nouvelle ressource sur le site du Ports aux Oies et alimentation du SMEV pour le rétablissement de la qualité de l'eau ;
- Le renforcement de la capacité de production de la CC2F par la création d'un champ captant à Marolles-sur-Seine ;
- Le renforcement de l'interconnexion de secours entre la CC2F et le SMEV.

\*

\* \*



# Qualité de l'eau distribuée à CANNES ECLUSE

## Synthèse de l'année 2012

### Origine de l'eau

Eau souterraine provenant d'un puits situé à Esmans captant la nappe de la craie sénonienne. La gestion est assurée par SAUR Nemours

### Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 7 échantillons prélevés en production et des 16 échantillons prélevés en distribution.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.  
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

### BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

### EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

### NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

### EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 33 mg/l Maximum : 37 mg/l

*L'eau peut être consommée sans risque pour la santé*

### DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

### EAU CALCAIRE

#### Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 30,7 °F Maximum : 32 °F

### FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

### EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT DES TRACES DE FLUOR

#### Aucune valeur n'a été supérieure à 0,1 mg/L

Moyenne inférieure au seuil de détection

*Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé*

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

### EAU NON CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe NC1 = Des dépassements récurrents de la limite de qualité ont été observés)

Classe NC1

Maximum : 0,18 µg/l (Déséthylatrazine)

Nombre de prélèvements : 5

*En l'état, l'eau a toutefois pu être consommée sans risque pour la santé, le temps que les travaux d'amélioration soient exécutés*

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2012 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques à l'exception des pesticides, pour lesquels les dépassements observés ne nécessitent pas de restriction de consommation de l'eau.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
ou sur <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale de Seine et Marne  
49-51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cedex - Tel : 01 64 87 63 11 - Télécopie : 01 64 87 62 57